ANNEXE 2
AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA SALLE POLYVALENTE
DE SOULTZEREN

TARIFS DE LOCATION 2023

Réf. : Délibération du Conseil Municipal n° 10.1.5 du 8 décembre 2022.
Article 4 du règlement intérieur de la salle polyvalente de Soultzeren.

	ORGANISATEURS	
MANIFESTATIONS	LOCAUX	EXTERIEURS
Expositions ⇨ par jour, du Lundi au Vendredi ⇨ par jour, le Samedi ou le Dimanche	 50,00 € 80,00 €	 50,00 € 100,00 €
Bal privé Concert avec entrée payante	200,00 €	400,00 €
Banquet Repas de mariage	170,00 €	400,00 €
Apéritif Vin d'honneur Assemblée générale	120,00 €	250,00 €
Mise à disposition cuisine et vaisselle	100,00 €	250,00 €
Manifestations sportives (forfait par séance)	5,00 €	5,00 €

Le montant de la caution pour restitution de la salle en mauvais état de propreté est fixé à 500 €.

Les frais d'électricité et de gaz sont refacturés suivant la délibération du Conseil Municipal de Soultzeren n° B2 du 11 février 2010 et suivant un relevé des compteurs réalisé à la prise de possession et à la restitution de la salle polyvalente (tarif du kWh de la dernière facture réceptionnée au moment de la location).
(Ces frais sont maintenus à la charge de l'utilisateur même en cas de location de la salle, de la cuisine et de la vaisselle à titre gratuit.)

La vaisselle cassée ou perdue est facturée à l'utilisateur au prix d'achat.

FIN